



### La Convention

est le nom donné à l'Assemblée constituante qui gouverne la France du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795.

Elle succède à l'Assemblée législative et fonde la Première République. Elle est élue, pour la première fois en France, au suffrage universel masculin afin de donner une nouvelle Constitution à la France, rendue nécessaire par la déchéance de Louis XVI prononcée le 10 août 1792.

Dès sa première séance, la Convention, qui exerce le pouvoir législatif, abolit la royauté après les interventions de Collot d'Herbois et de l'abbé Grégoire qui déclare : « Les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier du crime, le foyer de la corruption et la tanière des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations ».

Le lendemain matin, l'An I du calendrier républicain est proclamé. La Constitution de l'an I, Constitution très démocratique (suffrage universel masculin) et décentralisatrice, élaborée par la Convention montagnarde qui la promulgue solennellement le 10 août 1793 après référendum, ne sera jamais appliquée en raison de l'état de guerre intérieure et extérieure. Le 10 octobre 1793, la Convention montagnarde consacre l'établissement d'un régime de Terreur, déclarant : « Le gouvernement provisoire de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix. »